

COMMUNE DE

MOMMENHEIM

**COMPTE-RENDU
2024
Concession
d'électricité**

**STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX**



Sommaire

Ce Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et du cahier des charges de concession et comprend les éléments suivants :

| | |
|---|-----------|
| 1. Présentation du groupe ÉS | 5 |
| 2. Responsabilité sociétale d'entreprise du groupe ÉS | 7 |
| Orientation n° 1 : Répondre aux défis du changement climatique | 8 |
| Orientation n° 2 : Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et préserver l'environnement | 8 |
| Orientation n° 3 : Porter une attention particulière aux personnes | 8 |
| Orientation n° 4 : Dialoguer avec les parties prenantes et rendre compte de nos activités | 8 |
| 3. Le service public de l'électricité | 9 |
| A. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité | 9 |
| B. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente | 9 |
| 4. Compte-rendu de l'activité de développement et d'exploitation des réseaux | 10 |
| A. Développement et exploitation des réseaux d'électricité | 11 |
| B. La présence de Strasbourg Électricité Réseaux sur votre territoire | 12 |
| C. Les faits marquants 2024 | 13 |
| D. Satisfaction clientèle | 13 |
| E. Le respect de l'environnement et de la biodiversité | 14 |
| I. Actions remarquables réalisées par Strasbourg Électricité Réseaux | 14 |
| II. Intégration des réseaux | 15 |
| III. Respect de la biodiversité | 16 |
| F. Perspectives et enjeux 2025 | 16 |

| | |
|--|-----------|
| 5. Compte-rendu de l'activité d'ÉS Énergies Strasbourg pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente | 17 |
| A. Fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente | 18 |
| B. La présence d'ÉS Énergies Strasbourg sur votre territoire | 19 |
| C. Les faits marquants 2024 | 20 |
| I. Certificats d'économies d'énergie | 20 |
| II. Maîtrise de la demande d'énergie et éco-efficacité énergétique | 20 |
| D. Tarifs Réglementés de Vente (TRV) | 21 |
| I. Définition des Tarifs Réglementés de Vente | 21 |
| II. Les mouvements tarifaires en 2024 | 22 |
| E. Les engagements d'ÉS Énergies Strasbourg pour ses clients | 24 |
| I. La relation avec les clients | 24 |
| II. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation | 25 |
| III. La facturation | 25 |
| IV. La satisfaction des clients | 25 |
| F. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'ÉS Énergies Strasbourg | 26 |
| I. L'accompagnement contre la précarité énergétique | 26 |
| II. L'aide au paiement des factures d'énergie | 27 |
| III. La prévention autour des économies d'énergie | 29 |
| G. Perspectives et enjeux pour 2025 | 29 |
| | |
| 6. Les chiffres clés de votre concession | 30 |
| A. La partie fourniture des TRV | 30 |
| B. La partie distribution | 31 |
| I. La composition du réseau public de distribution d'électricité | 31 |
| II. Le développement et l'exploitation du réseau | 31 |
| III. Liste détaillée des travaux réalisés | 32 |
| IV. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession | 33 |
| C. Indicateurs financiers de la concession | 35 |
| D. Vos interlocuteurs | 38 |



**Mohamed
HAMDANI**

*Directeur Industriel et
des Relations Territoriales*

Cher partenaire,

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle édition du Compte-Rendu annuel de nos Activités 2024 relative à la Concession de distribution publique d'électricité sur le périmètre de votre collectivité.

Dans un contexte de baisse des prix de l'énergie, les initiatives que nous avons menées ensemble ont permis de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de transition énergétique et de décarbonation tout en accompagnant le développement économique du territoire. Les équipes de Strasbourg Électricité Réseaux et d'ÉS Énergies Strasbourg sont restées mobilisées pour vous accompagner et assurer une qualité de service optimale.

Avec une approche innovante des enjeux énergétiques et la volonté d'être un acteur à impact positif pour l'Alsace, renforcés par l'adoption récente par Électricité de Strasbourg de la qualité de société à mission, nous avons inscrit la responsabilité et la confiance au cœur de nos relations avec nos partenaires. L'ensemble des équipes est mobilisé à vos côtés dans un contexte où décarbonation et maîtrise des dépenses énergétiques restent plus que jamais déterminants pour accompagner la transition énergétique de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Compte-Rendu annuel d'Activité sur la Concession d'électricité 2024.

Très sincèrement,

Mohamed HAMDANI

Directeur Industriel et des Relations Territoriales

1. Présentation du groupe ÉS

ÉS, énergéticien alsacien engagé depuis 125 ans à vos côtés

Le groupe ÉS développe ses activités pour offrir aux Alsaciens un futur énergétique durable en incitant à la décarbonation des usages et en recherchant la performance énergétique des installations de ses clients.

Avec sa production d'énergies renouvelables locales, son réseau électrique performant, la fourniture d'énergies intégrant une part croissante d'énergies vertes, le groupe ÉS contribue à faire de l'Alsace un territoire d'avenir.

Grâce à une approche innovante des problématiques énergétiques, en partenariat avec les différents acteurs de la dynamique alsacienne, le groupe ÉS et ses 1 300 collaborateurs ont inscrit la responsabilité et la confiance au cœur de leurs relations avec leurs clients et partenaires, dans la durée.



MAISON MÈRE ET FONCTIONS TRANSVERSES

Électricité de Strasbourg



ÉNERGIES RENOUVELABLES*

ÉS Biomasse
ÉS Géothermie
ÉCOGI
GEIE Sultz

* Principales filiales

Les services
énergétiques



SERVICES ÉNERGÉTIQUES

ÉS Services Énergétiques



FOURNITURE D'ÉNERGIES

ÉS Energies Strasbourg

STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Strasbourg Électricité Réseaux

ÉS, société à mission

ÉS renforce sa contribution à une société plus durable en devenant société à mission depuis le 28 juin 2024.

Cette ambition guide nos actions pour la satisfaction de tous nos clients, par des engagements vertueux avec nos partenaires et nos parties prenantes au bénéfice de projets à impact positif pour le territoire. Elle permet d'apporter de la lisibilité à nos ambitions sociétales et environnementales et de rendre compte de nos résultats.

Éclairer les nouveaux horizons de l'énergie en Alsace

Énergéticien alsacien, durablement engagé pour le territoire, le groupe ÉS agit à travers l'ensemble de ses activités pour permettre l'accès à l'énergie et développer des solutions bas-carbone, en conciliant de manière équilibrée bien-être humain et ressources limitées de notre planète.

Distribution d'électricité

Strasbourg Électricité Réseau exploite, entretient, développe et renouvelle un vaste réseau électrique pour offrir à ses clients une distribution sécurisée et de qualité.

Fourniture d'énergies

ÉS Énergies Strasbourg propose des offres d'électricité, de gaz naturel et des solutions pour maîtriser la demande d'énergie.

Services énergétiques

Le groupe ÉS améliore la performance énergétique de bâtiments. Elle conçoit, exploite et réalise la maintenance d'installations pour garantir leur performance dans la durée et développe les réseaux de chaleur et de froid.

Énergies renouvelables

En concertation avec le territoire, le groupe ÉS déploie les énergies renouvelables issues de la géothermie haute température, de la biomasse, du photovoltaïque et de la mini-hydraulique.

« Au-delà de notre démarche d'entreprise responsable depuis maintenant 125 ans en Alsace, nous avons la volonté d'affirmer, dans l'ensemble de nos activités, notre engagement pour un impact positif au service d'une société plus durable. Nous prenons un chemin inédit, audacieux mais cohérent avec l'histoire et les valeurs de notre entreprise. Il s'agit d'une évolution naturelle et exigeante de notre raison d'être sur le territoire alsacien. »

Marc Kugler, Directeur général du groupe ÉS

2. Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) du groupe ÉS

Le groupe ÉS présente sa politique de développement durable qui relève de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La RSE au sein du groupe ÉS s'inscrit dans la politique approuvée par l'ONU autour des « 17 Objectifs de Développement Durable » (ODD) et s'appuie principalement sur 6 objectifs de responsabilité d'entreprise :



Cette politique RSE du groupe ÉS définit les priorités à l'horizon 2030, en lien avec ses enjeux majeurs découlant de son analyse de matérialité et de la cartographie des risques du Groupe. Les actions respectives d'ÉS Énergies Strasbourg et Strasbourg Électricité Réseaux s'inscrivent dans la politique RSE du groupe ÉS.

Cette politique répond à quatre orientations principales :



Orientation n° 1

Répondre aux défis du changement climatique

1. Réduire nos émissions de CO₂ en se basant sur les exigences de la trajectoire -2°C fixée par la COP21, et en cohérence avec le plan climat de notre territoire.
2. Innover par des solutions numériques d'efficacité énergétique pour que chaque client puisse consommer mieux.
3. Mettre en oeuvre un plan d'adaptation au changement climatique.
4. Définir, valider et utiliser une méthodologie pour le groupe pour le calcul des émissions évitées.

Orientation n° 2

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et préserver l'environnement

Le groupe ÉS s'engage à limiter son empreinte environnementale, tout au long du cycle de vie de ses installations et activités, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles et en développant des solutions innovantes.

1. Intégrer les dimensions écologiques et sociétales dans la conception des nouveaux projets et penser une approche territoriale.
2. Éliminer ou substituer les substances à risque pour l'environnement et la santé par des produits plus respectueux.
3. Exercer notre responsabilité sur la gestion des déchets.
4. Gérer pour chaque activité les eaux souterraines présentant un risque de pollution.

Orientation n° 3

Porter une attention particulière aux personnes

Le groupe ÉS attache une grande importance au respect sous toutes ses formes, de la personne, qu'elle soit salariée, partenaire, prestataire, fournisseur, client. Cela se traduit également dans l'attention qu'il porte aux questions de santé et de sécurité, à la façon dont les achats sont envisagés, notamment via un approvisionnement durable ou à la valeur ajoutée apportée au territoire.

Différents engagements et orientations ont été pris par le groupe dans ce domaine, principalement avec la politique « Éthique et Conformité Groupe », la politique « Santé-Sécurité » et la politique « Achats ».

1. Intégrer les meilleures pratiques en matière de développement humain : santé/sécurité, égalité hommes/femmes et promotion sociale interne.
2. Proposer à 100 % des populations en précarité énergétique de l'information et des solutions d'accompagnement en matière de consommation d'énergie et d'accès aux droits.
3. Favoriser l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).
4. Être respectueux de l'éthique et de l'intégrité des affaires.
5. Créer de la valeur (économique, environnementale, sociétale) pour le Groupe et la société, et la partager de manière équilibrée au sein du territoire.

Orientation n° 4

Dialoguer avec les parties prenantes et rendre compte de nos activités

Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel à la réussite durable de nos activités et est transverse aux différents axes de cette politique.

Le groupe ÉS est un acteur responsable qui assume et rend compte, en toute transparence, de ses activités. À ce titre, nous nous engageons à :

1. Organiser de façon systématique une démarche de dialogue et de concertation, transparente avec les parties prenantes du territoire.
2. Travailler en collaboration avec des parties prenantes externes sur le sujet de la RSE.
3. Favoriser le développement de la culture, de l'innovation et du sport sur le territoire.
4. Sensibiliser et former aux enjeux du développement durable.

3. Le service public de l'électricité

Première entreprise locale de distribution en France, Électricité de Strasbourg exerce son activité de service public de l'électricité dans sa zone de concession à travers ses filiales, Strasbourg Électricité Réseaux et ES Énergies Strasbourg. Cette mission s'effectue dans le cadre d'une régulation nationale, intégrant une péréquation tarifaire, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi.

A. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

Strasbourg Électricité Réseaux est responsable de la continuité et de la qualité de la desserte en développant, exploitant et entretenant le réseau public de distribution.

Strasbourg Électricité Réseaux garantit l'accès et le raccordement au réseau public de distribution de l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont majoritairement financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).



B. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

ES Énergies Strasbourg assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

L'article L. 337-7 du Code de l'énergie, tel que modifié par la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 transposant la directive européenne 2019/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, prévoit que les TRV bénéficient, à leur demande, pour les sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA), d'une part aux consommateurs finals domestiques, y compris les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation, et d'autre part aux consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros.

La loi n° 2024-330 du 11 avril 2024 élargit l'éligibilité des TRV à compter du 1^{er} février 2025 en supprimant le plafond de 36 kVA pour la puissance souscrite des sites. Ainsi, tous les clients précédemment éligibles aux TRV peuvent en bénéficier pour tous leurs sites sans limite de puissance.

Les clients professionnels et collectivités remplissant ces critères (moins de dix employés et chiffre d'affaires, recettes ou total de bilan annuel inférieurs à 2 millions d'euros) conservent donc le choix, comme les clients particuliers, entre le tarif réglementé de vente et les offres de marché de l'ensemble des fournisseurs.

Ainsi, depuis le 1^{er} février 2025, ES Énergies Strasbourg peut proposer ces nouveaux TRV (appelés « Tarifs Jaunes » ou « Tarifs Verts ») aux clients éligibles, pour leurs sites de puissance supérieure à 36 kVA.

4. Compte-rendu de l'activité de développement et d'exploitation des réseaux



**Sylvain
MARTINO**

*Directeur général de
Strasbourg Électricité Réseaux*

Cher partenaire,

Strasbourg Électricité Réseaux, filiale indépendante d'Électricité de Strasbourg, résolument tournée vers l'avenir, met, depuis près de 125 ans, le professionnalisme et l'engagement de ses équipes au service de ses près de 600 000 clients et des communes du Bas-Rhin.

Adhérant au nouveau statut de « société à mission » d'Électricité de Strasbourg, Strasbourg Électricité Réseaux s'est donné pour mission, dans le cadre de sa gouvernance respectant le principe d'indépendance de gestion du gestionnaire de réseaux, d'être un distributeur de référence pour la transition énergétique, qui répond aux nouveaux usages quotidiens de ses clients dans le Bas-Rhin grâce à une démarche d'innovation et de transformation de son système électrique, à une gestion de la donnée en temps réel, à une amélioration continue au service de ses collaborateurs et au développement d'une culture de partage et de transversalité.

Acteur majeur du territoire, Strasbourg Électricité Réseaux, en tant que gestionnaire de réseaux, s'engage au côté des industriels et énergéticiens locaux et nationaux, en vue de relever les défis auxquels nous faisons face dans un contexte où l'énergie devient un enjeu local, national et international.

Fort de notre expérience d'acteur local, notre conviction est que la construction des systèmes énergétiques et des réseaux de distribution de demain reposera sur une combinaison subtile de technologies innovantes et de savoir-faire que Strasbourg Électricité Réseaux a entrepris de mettre en œuvre depuis plusieurs années dans un haut niveau d'exigence et de performance.

En 2024, nos orientations se sont portées sur la transformation de nos métiers dans un contexte réglementaire particulièrement animé. En complément, Strasbourg Électricité Réseaux a poursuivi avec détermination les actions initiées en 2023 autour de la transition énergétique et l'accompagnement du territoire. Confrontée à un environnement toujours plus complexe, Strasbourg Électricité Réseaux a su maintenir en 2024 un haut niveau de service caractérisé par une excellente qualité de distribution électrique avec un critère B de 6 minutes 39 secondes, et un pourcentage de clients réalimentés en moins de 30 minutes, en cas de coupure, établi à 73 %, sensiblement constants par rapport à 2023, démontrant ainsi la qualité de l'alimentation électrique offerte à nos clients.

Les investissements de Strasbourg Électricité Réseaux ont été caractérisés par une forte dynamique des travaux de raccordement des clients, avec notamment une augmentation significative des raccordements d'installations de production photovoltaïque, le nombre de producteurs raccordés au réseau public de distribution ayant augmenté de 23 % par rapport à 2023. Hors programme spécifique de renouvellement des compteurs basse tension par des compteurs communicants, près de 57 M€ ont été investis dans le réseau de distribution d'électricité en 2024 contre près de 53 M€ en 2023.

Le déploiement des compteurs communicants pour les clients disposant d'une puissance inférieure à 36 kVA s'est poursuivi et plus de 60 % du parc était équipé à fin 2024 avec un taux de communication proche de 94 %. Ces nouveaux compteurs permettent le développement de nouveaux usages et constituent un levier incontournable de la transition énergétique dans laquelle Strasbourg Électricité Réseaux est pleinement investie.

Ayant à cœur de continuer à porter nos valeurs de service public, Strasbourg Électricité Réseaux continuera d'accompagner le développement du territoire et de renforcer la satisfaction de ses clients comme elle le fait depuis sa création.

Vous souhaitant une bonne lecture.

Sylvain MARTINO
Directeur général de Strasbourg Électricité Réseaux

A. Développement et exploitation des réseaux d'électricité

Qualité de desserte ou critère B (*): **6 min 39 s**

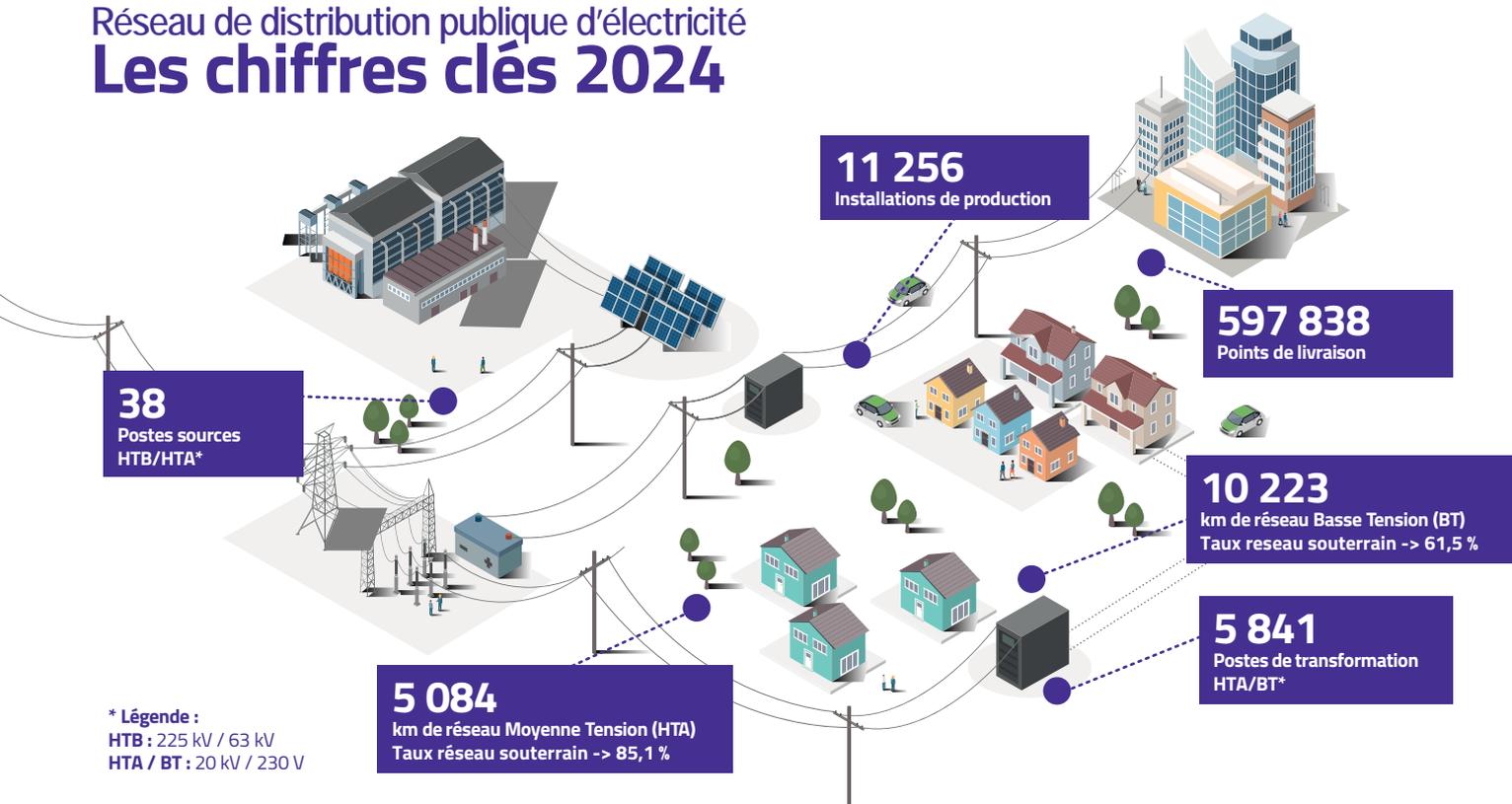
Pourcentage de clients réalimentés en moins de 30 minutes suite à un incident HTA : **73 %**

Ces deux critères situent Strasbourg Électricité Réseaux parmi les distributeurs européens les plus performants.

(*) Temps moyen annuel de coupure de tous les clients particuliers raccordés au réseau

Nombre d'interventions clientèle : 294 000 (en incluant les interventions liées à la pose des compteurs communicants).

Réseau de distribution publique d'électricité Les chiffres clés 2024



B. La présence de Strasbourg Électricité Réseaux sur votre territoire

Strasbourg Électricité Réseaux, filiale indépendante d'Électricité de Strasbourg, assure la mission de service public de distribution d'électricité sur les trois-quarts du département du Bas-Rhin. Elle exploite, entretient, développe et renouvelle un réseau électrique en basse et haute tension d'environ 16 000 kilomètres.

Strasbourg Électricité Réseaux alimente directement près de 600 000 points de livraison répartis sur près de 400 communes dans les différents niveaux de tension. Elle achemine également l'électricité sur le réseau haute tension à trois autres Gestionnaires de Réseaux de Distribution d'électricité dans la Région Grand Est : la société anonyme d'économie mixte locale UME à Erstein, la Régie d'Électricité et de Téléservices de Niederbronn Reichshoffen (jusqu'au 31 décembre 2024) et Enedis.

En tant que Gestionnaire du Réseau de Distribution, Strasbourg Électricité Réseaux est responsable de l'acheminement de l'électricité, du raccordement et de l'accès au réseau, pour les clients consommateurs et producteurs d'électricité.

Strasbourg Électricité Réseaux effectue également la mission de comptage-relève.

Conformément à l'article L.111-64 du Code de l'énergie, elle réalise ces missions de manière indépendante vis-à-vis de toute activité de production ou de fourniture d'électricité. Strasbourg Électricité Réseaux garantit un accès transparent et non discriminatoire au réseau de distribution d'électricité.

Enfin, Strasbourg Électricité Réseaux réalise des prestations pour le compte d'Entreprises Locales de Distribution (ELD) et elle intervient également, selon les besoins et opportunités, pour le compte de RTE et d'Enedis dans la Région Grand Est, voire au-delà.





C. Les faits marquants 2024

Les investissements de Strasbourg Électricité Réseaux ont été caractérisés par le maintien d'une forte dynamique des travaux de raccordement des clients avec notamment une augmentation importante des raccordements de productions photovoltaïques qui ont représenté de l'ordre de 40 % du total des demandes. Hors programme spécifique de renouvellement des compteurs basse tension par des compteurs communicants, près de 57 M€ ont été investis dans le réseau en 2024 contre près de 53 M€ en 2023.

Le 6^{ème} millésime du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE 6), principale source de revenus d'un distributeur, a été mis en application le 1^{er} août 2021, pour une durée de 4 ans. Le mouvement sur l'exercice 2024 a été appliqué au 1^{er} novembre et non pas, comme habituellement, au 1^{er} août suite aux décisions des pouvoirs publics. Il sera remplacé au 1^{er} août 2025 par le TURPE 7.

Une nouvelle version du barème de raccordement a été soumise à l'approbation de la CRE fin 2024. Cette dernière confirme la volonté d'accroître encore le champ d'application des formules simplifiées en vue de simplifier le parcours client.

La gamme d'outils digitaux mise à disposition des clients a vu ses fonctionnalités et son ergonomie évoluer progressivement pour toujours mieux répondre aux attentes des clients. Le portail raccordement dématérialisé, l'agence en ligne, l'outil d'information sur les travaux et incidents figurent parmi les services offerts au plus grand nombre d'utilisateurs. Une nouvelle plateforme open data a été mise en exploitation courant 2024. Le contenu de cette dernière évoluera en fonction des souhaits des utilisateurs. Strasbourg Électricité Réseaux y rend accessible les données clés du réseau électrique. Son objectif est de favoriser la compréhension des enjeux énergétiques et la collaboration entre citoyens, chercheurs, entreprises et collectivités.

Strasbourg Électricité Réseaux poursuit le développement de son système avancé de gestion des réseaux avec un objectif de mise en service du lot de télé conduite courant 2025. Le nouvel outil ainsi mis en exploitation sera destiné à répondre de manière adaptée aux évolutions des réseaux et des usages accueillis.

Le déploiement des compteurs communicants propres aux clients disposant d'une puissance inférieure à 36 kVA se poursuit conformément aux objectifs avec de l'ordre de 60 % du parc désormais équipé à fin 2024. Étroitement associés à l'accompagnement de la transition énergétique, les compteurs communicants sont déjà largement employés par Strasbourg Électricité Réseaux pour gérer les données énergétiques spécifiques aux installations comportant de la production en basse tension et dans le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

La conduite de projets d'envergure confirme la volonté de Strasbourg Électricité Réseaux d'œuvrer au plus près de ses clients et également d'accompagner de manière pro-active la transition énergétique.

Strasbourg Électricité Réseaux participe aux travaux de l'Agence de données ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie) qui réunit les distributeurs électriques et gaziers français afin de mutualiser les moyens et les données numériques des gestionnaires de réseaux et de répondre aux exigences légales de la transition énergétique.

Strasbourg Électricité Réseaux a été actif au sein de nombreux groupes de travail impliquant les gestionnaires de réseaux au niveau national, notamment sous l'égide des pouvoirs publics.

D. Satisfaction clientèle

Les enquêtes de satisfaction sur l'activité de raccordement et d'intervention clientèle qui ont été menées tout au long de l'année, auprès des clients consommateurs particuliers et professionnels ainsi qu'auprès des producteurs, ont mis en évidence le maintien d'un excellent niveau de satisfaction avec une note moyenne globale de **8,5 sur 10**, les baromètres sur la qualité de l'alimentation électrique, tous segments de clientèle confondus, donnant lieu, quant à eux, à une note globale de **9 sur 10**.

E. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

I. Actions remarquables réalisées par Strasbourg Électricité Réseaux

a) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

Des exercices périodiques de simulation de situations d'urgence (mise en place de scénarii de fuite lors du dépotage d'hydrocarbure lié à une livraison, simulation d'un incident de transformateur HTA/BT avec déversement d'huile diélectrique, gestion d'une fuite de gaz SF6 dans un poste électrique...) et d'entraînement du personnel sont effectués et ont permis de valider et d'améliorer les procédures de maîtrise des situations d'urgence environnementale (pollution, fuites et déversements de produits chimiques).

Ces exercices permettent de parfaire la réactivité des personnels en réalisant des scénarii proches de situations réelles. En 2024, tous les exercices programmés ont été réalisés.

b) Travaux sur les postes électriques

- > Une autre action, rendue possible par les récents progrès technologiques, consiste à limiter les emprises au sol des postes électriques HTB, lors de leur renouvellement, en utilisant la technique PSEM (Poste Sous Enveloppe Métallique), avec un important gain de superficie de l'ordre de 1 pour 10.
- > Prise en compte des nuisances sonores : la lutte contre le bruit et les vibrations des transformateurs est depuis longtemps une préoccupation de Strasbourg Électricité Réseaux. Elle se traduit par le choix d'appareils qui diminuent la nuisance sonore par rapport aux transformateurs remplacés.
- > L'acquisition de transformateurs HTA/BT à pertes réduites est également généralisée et contribue ainsi aux efforts d'économie d'énergie. En 2024, 176 nouveaux transformateurs minimisant le bruit et les pertes ont été intégrés au réseau.

Le même effort a été porté sur le choix de nouveaux modèles pour l'acquisition de transformateurs HTB/HTA.

c) Travaux d'entretien des lignes

Strasbourg Électricité Réseaux applique depuis 2013 une charte de recommandations relatives aux travaux d'entretien sur et sous les lignes électriques de transport et distribution en Alsace, qui vise à :

- > prendre en compte les habitats et les espèces dans les espaces naturels sensibles (tels que les sites Natura 2000, les réserves naturelles, les zones humides, les espaces boisés, ...),
- > prendre des mesures de précaution ou de réduction des impacts selon la nature des perturbations occasionnées,
- > adapter les travaux en fonction de leur nature et de la période de nidification.

d) Économie circulaire et gestion des déchets

L'économie circulaire doit viser à diminuer le gaspillage des ressources en faisant plus et mieux avec moins.

Strasbourg Électricité Réseaux s'inscrit dans cette logique en recyclant via un prestataire de valorisation les déchets inertes en béton qui sont concassés puis réutilisés sur leurs chantiers de proximité. Il en va de même pour les palettes en bois qui sont récupérées et recyclées.



De même, Strasbourg Électricité Réseaux poursuit sa politique environnementale en faveur de la maîtrise des ressources naturelles en réutilisant, dès que cela s'avère possible, les matériaux extraits des fouilles lors des travaux de réseaux. Il sensibilise les communes sur les avantages de cette démarche lors des présentations de chantier.

Strasbourg Électricité Réseaux contribue à la fois au respect de l'environnement mais aussi au développement économique régional en valorisant certains déchets auprès d'autres entreprises. Pour minimiser l'impact environnemental lié aux déchets, plus de 77,5% de ceux-ci ont ainsi été valorisés en 2024. Le tri sélectif des déchets est mis en place, ce qui permet de valoriser le cuivre isolé, le cuivre nu, les palettes en bois, le béton, le bois, les emballages, le papier, les piles, le carton, les matériels informatiques, les transformateurs réformés, l'huile hydraulique, le polychlorobiphényle, le SF6 (Hexafluorure de soufre), les batteries, les pneus, le plomb, ... Les déchets de bureaux bénéficient également d'un tri sélectif et d'une valorisation adaptée.

e) Utilisation durable des ressources

L'utilisation durable des ressources fait partie intégrante de la politique de Strasbourg Électricité Réseaux en faveur du développement durable. De ce fait, la consommation d'eau dans les différents sites est suivie et analysée afin d'identifier les consommations hors norme.

Par ailleurs, le distributeur réutilise dès que possible les gravas existants lors de travaux souterrains, utilise des câbles HTA à enterrabilité directe et optimise, dans la mesure du possible, les coordinations avec les autres entreprises présentes sur le terrain.

f) Véhicules et Plan de Déplacements Entreprise

Strasbourg Électricité Réseaux contribue au développement des moyens de transport à faible taux d'émission de gaz à effet de serre. Il agit en ce sens par le maintien d'un parc de véhicules électriques qui atteint à fin 2024 plus de 53,5 % du parc des véhicules légers.

II. Intégration des réseaux

L'intégration des réseaux dans l'environnement fait partie des engagements de Strasbourg Électricité Réseaux en tant que distributeur d'électricité. Son engagement est d'enfouir les nouveaux réseaux ou réseaux renouvelés, en totalité en HTA (Haute Tension) et pour plus des trois-quarts en BT (Basse Tension).

| | |
|--|--------------|
| Taux d'enfouissement réseaux neufs HTA | 100 % |
| Taux d'enfouissement réseaux neufs BT | 93 % |

Plusieurs chantiers d'insertion de réseaux BT (Basse Tension) dans l'environnement ont été identifiés, puis réalisés et cofinancés avec les collectivités locales.

Par ailleurs, l'engagement de Strasbourg Électricité Réseaux d'enfouir les lignes électriques existantes en Haute Tension HTA s'est traduit par exemple en 2024 par des chantiers dans les communes d'Altorf, Reichstett, Bosselhausen, Roeschwoog, Hatten, Weiler et Haguenau, permettant de supprimer un linéaire de lignes aériennes cumulé de plus de 12 km.





III. Respect de la biodiversité

Strasbourg Électricité Réseaux est engagée dans la préservation de la biodiversité et prend des mesures pour limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

Ainsi, la prise en compte systématique des contraintes flore, faune et avifaune lors de la construction de lignes HTB et des réseaux HTA et BT est suivie dans le programme environnemental.

Un recours à des techniques innovantes (travaux sans fouilles, contrôles de travaux par drones) permet également de minimiser les impacts de l'activité de Strasbourg Électricité Réseaux sur l'environnement et la biodiversité lors de ses travaux.

De plus, l'impact des nouveaux ouvrages sur le patrimoine culturel et touristique est systématiquement évalué dans le cadre d'enquêtes publiques et des mesures sont prises pour le réduire.

Strasbourg Électricité Réseaux est partenaire d'associations spécialisées dans la préservation de la biodiversité comme le GORNA (Groupement ORnithologique du Nord Alsace) et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). En 2024, Strasbourg Électricité Réseaux a à nouveau permis, par des aides financières, des facilités logistiques et des prestations de service, de protéger les oiseaux des lignes aériennes.

F. Perspectives et enjeux 2025

Strasbourg Électricité Réseaux poursuivra sa politique d'investissement pour raccorder ses nouveaux clients et maintenir la performance et la qualité d'alimentation du réseau électrique.

Elle s'attachera à répondre au développement des nouveaux usages et accompagnera la transition énergétique, notamment par l'intégration des énergies renouvelables décentralisées en forte croissance, des installations d'autoconsommation et par le raccordement des infrastructures de mobilité électrique (en particulier dans les immeubles collectifs).

Strasbourg Électricité Réseaux poursuivra le développement de son système avancé de gestion des réseaux en mettant en service le lot de télé conduite destiné à répondre de manière adaptée aux évolutions des réseaux et des usages accueillis et entamera les transformations d'organisation qui permettront de maintenir la performance et la satisfaction de ses clients dans le temps.

L'entreprise continuera à renouveler et à moderniser ses infrastructures au service de la performance et de la transition énergétique, notamment par le déploiement industriel des compteurs communicants et par l'adaptation au fil de l'eau de sa nouvelle plateforme open data en adéquation avec les attentes des utilisateurs.

Les travaux relatifs à la dématérialisation de la relation clientèle se poursuivront dans le but de simplifier les démarches et de toujours mieux répondre aux attentes des clients.

A noter également le transfert des activités de gestion du réseau de distribution d'électricité de la Régie de Niederbronn Reichshoffen à Strasbourg Électricité Réseaux au 1^{er} janvier 2025.

5. Compte-rendu de l'activité d'ÉS Énergies Strasbourg pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente



**Christelle
JOSEPH-MONORY**
*Directrice générale
d'ÉS Énergies Strasbourg*

Cher partenaire,

J'ai le plaisir de partager avec vous l'activité 2024 d'ÉS Énergies Strasbourg, fournisseur d'électricité en charge du Tarif Réglementé de Vente sur votre territoire.

En 2024, les équipes d'ÉS Énergies Strasbourg se sont fortement mobilisées pour poursuivre les actions en matière de sobriété énergétique auprès des clients, à travers la mise à jour de la page dédiée <https://groupe.es.fr/La-sobriete-energetique>, mais aussi en mettant en avant de nouvelles fonctionnalités au sein de ses outils pour les aider à mieux maîtriser leurs consommations et faire des économies d'énergie (Suivi conso et mon Espace client).

Avec vous, ÉS Énergies Strasbourg se mobilise pour prévenir et lutter contre la précarité énergétique et déployer un dispositif d'accompagnement des clients en difficulté. L'équipe en charge de la solidarité d'ÉS Énergies Strasbourg poursuit l'accompagnement de ses clients bénéficiaires du dispositif du chèque énergie, en lien avec les associations partenaires et les acteurs sociaux du territoire. En complément, ÉS Énergies Strasbourg a mis à disposition des clients bénéficiaires du chèque énergie et équipés d'un compteur communicant, un service gratuit de suivi des consommations d'électricité en temps réel (service digital Mes Watts).

Très sincèrement,

Christelle JOSEPH-MONORY
Directrice générale d'ÉS Énergies Strasbourg

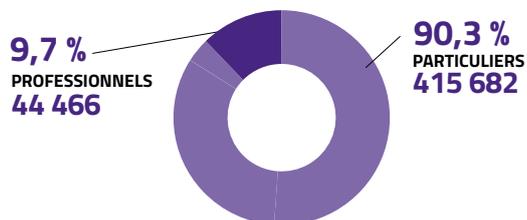
A. Fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente

Les chiffres clés de la concession pour 2024

Contrats actifs



RÉPARTITION DU NOMBRE DE CLIENTS AU TRV



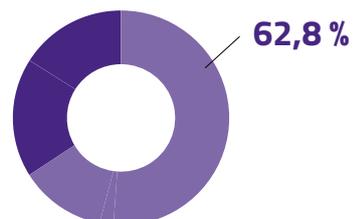
RÉSILIATIONS DANS L'ANNÉE



SOUSCRIPTIONS DANS L'ANNÉE



Clients mensualisés
au 31/12/2024



B. La présence d'ÉS Énergies Strasbourg sur votre territoire

Fournisseur alsacien d'énergies, ÉS Énergies Strasbourg propose des offres de fourniture d'énergies à tous ses clients particuliers, entreprises et collectivités locales.

ÉS Énergies Strasbourg dispose de 3 agences commerciales d'accueil des clients particuliers à Haguenau, Molsheim et Strasbourg ainsi que de centres de contact téléphoniques implantés localement.

Un Espace client en ligne permet à l'ensemble des clients (particuliers, professionnels et collectivités) de gérer leurs contrats et de suivre leurs consommations 24h/24h et 7j/7.

En 2024, les équipes d'ÉS Énergies Strasbourg se sont attachées à accompagner les clients, en leur proposant des offres et services adaptés à leurs besoins. Les équipes se sont fortement mobilisées pour être aux côtés des clients en sortie de la crise énergétique et pour les informer et mettre en oeuvre les dispositifs d'aide gouvernementaux.

La satisfaction des clients est restée à un bon niveau en 2024, avec une note moyenne de **8,2** sur **10** de satisfaction globale pour les clients des différents segments.

ÉS Énergies Strasbourg a également poursuivi les actions en matière de sobriété énergétique auprès de ses clients, dans le but de les aider à mieux maîtriser leurs consommations et à faire des économies d'énergie (Suivi Conso et mon Espace client).



Agence de Haguenau

C. Les faits marquants 2024

I. Certificats d'Économie d'Énergie

ÉS Énergies Strasbourg participe également au soutien et à la promotion de l'efficacité énergétique au travers du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à la fois pour les particuliers, les entreprises, les collectivités et l'habitat collectif.

Ce dispositif, créé en 2005 par la loi d'orientation sur l'énergie, a pour objectif d'inciter les vendeurs d'énergie à promouvoir les économies d'énergie auprès de leurs clients. Ces économies sont mesurées grâce à une unité spécifique, le kWh cumac (cumulé actualisé), qui correspond aux économies d'énergie générées sur l'ensemble de la durée de vie de l'équipement mis en place en intégrant un calcul d'actualisation.

Les fournisseurs d'énergie, tels qu'ÉS Énergies Strasbourg, sont incités à réaliser un objectif formulé en kWh cumac, fixé par les pouvoirs publics, en mettant en oeuvre des actions génératrices d'économies d'énergie pour les consommateurs finaux. En complément, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, une nouvelle obligation « précarité énergétique » du dispositif des CEE est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Le volume de cette nouvelle obligation est venu s'ajouter au dispositif existant des CEE.

La cinquième période (2022-2025) prévoit un objectif ambitieux qui se traduit pour ÉS Énergies Strasbourg par une augmentation de 35 % des obligations CEE par rapport à la période précédente (2018-2021). Des actions d'accompagnement et d'incitations à réaliser des opérations d'économies d'énergies sont menées auprès de l'ensemble des clients du marché d'affaires. En juin 2024, ÉS Énergies Strasbourg a mis fin au modèle de partenariat avec des professionnels de travaux d'efficacité énergétique pour le versement des primes CEE pour les clients particuliers. En outre, ÉS Énergies Strasbourg est co-financier de trois programmes CEE (ACTEE2 destiné à améliorer les patrimoines publics des collectivités, ADVENIRPLUS le programme de financement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de sensibilisation et formation aux enjeux de la transition vers la mobilité électrique et PACTE INDUSTRIE qui propose un Parcours d'Accompagnement et Compétences pour la Transition Énergétique de l'Industrie).

II. Maîtrise de la demande d'énergie et éco-efficacité énergétique

Les services proposés par ÉS Énergies Strasbourg sont régulièrement enrichis pour accompagner les clients dans la gestion de leur contrat, la maîtrise de leurs consommations et dans leurs travaux de rénovation énergétique.

- > **Espace client** : les clients peuvent réaliser leurs démarches en autonomie : souscription en ligne d'un contrat, consultation des documents contractuels et des factures, modification de leur contrat, suivi de leur consommation de façon personnalisée et ce, sur tout support numérique : PC, tablette, smartphone.
- > **SVI visuel** : Serveur Vocal Interactif Visuel est un chatbot accessible aux clients qui nous contactent via leur smartphone sur le numéro de téléphone d'accueil clients 03 88 20 60 60 ou depuis le site web. Ce service permet aux clients de trouver les réponses à leurs besoins ou d'effectuer un certain nombre de démarches pendant et en dehors des horaires d'ouverture pour fluidifier la relation client.
- > **facture.es.fr** : un outil digital permettant aux clients de mieux comprendre leurs factures d'énergie et leurs différentes composantes, apportant des réponses détaillées aux questions que les clients peuvent se poser.
- > **Suivi Conso** : un outil digital permettant aux clients de mieux comprendre et de mieux maîtriser leurs consommations. Le client peut notamment suivre ses consommations d'électricité et les comparer entre deux périodes, identifier les équipements les plus énergivores, bénéficier de conseils pratiques et personnalisés pour faire des économies d'énergie.



D. Tarifs Réglementés de Vente (TRV)

I. Définition des Tarifs Réglementés de Vente

En sa qualité de concessionnaire, ÉS Énergies Strasbourg assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV).

Les TRV bénéficient, à leur demande, d'une part aux consommateurs finals domestiques, y compris les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation, et d'autre part aux consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Il est rappelé que les clients éligibles aux TRV peuvent :

- rester ou revenir aux TRV, sur simple demande et sans délai ;
- souscrire un contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

À noter que la souscription d'un contrat aux TRV ne met pas fin automatiquement au contrat en cours : le client doit donc vérifier ses engagements contractuels existants, comme la date de fin de contrat ou l'existence d'indemnités de résiliation anticipée.

À noter également : l'article L. 333-7 du Code de l'énergie définit pour les clients finals non domestiques les dispositions suivantes :

- pour la souscription d'un nouveau contrat aux tarifs réglementés, les clients doivent attester préalablement qu'ils remplissent les critères d'éligibilité ;
- les clients qui disposent d'un contrat aux tarifs réglementés sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne respectent plus les critères d'éligibilité ;
- les clients qui disposent d'un contrat aux tarifs réglementés portent à tout moment la responsabilité du respect des critères d'éligibilité pour leur contrat de fourniture.

En application de l'article L. 337-6 du Code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
 - o le coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH),
 - o un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité,
 - o le cas échéant, en cas d'atteinte du plafond ARENH, un coût d'approvisionnement de la part écrêtée, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité ;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du Code de l'énergie ;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- le coût de commercialisation ;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

En 2026, la construction du TRV évoluera, en lien avec la fin de l'ARENH :

- la composante énergie reflètera un approvisionnement de l'intégralité des volumes sur les marchés de gros de l'électricité, lissé de manière régulière sur deux ans, dans un objectif de stabilité (délibération CRE n° 2023-355 du 13 décembre 2023) ;
- la composante capacité correspondra également à un approvisionnement 100% marché pour la période de janvier à mars 2026 (dans le cadre du mécanisme de capacité dans sa forme actuelle) ;
- les autres composantes de coût ne sont pas impactées par la fin de l'ARENH.

Les TRV sont dits « intégrés » au sens où ils incluent notamment la part « acheminement » correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à ÉS Énergies Strasbourg, fournisseur d'électricité aux TRV. La part « acheminement » est reversée par ÉS Énergies Strasbourg à Strasbourg Électricité Réseaux. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

II. Les mouvements tarifaires en 2024

Le gouvernement a annoncé en septembre 2023 une réduction du bouclier tarifaire sur l'électricité en 2024 et son arrêt début 2025. Il a également annoncé que l'augmentation des prix de l'électricité serait au maximum de 10 % en 2024.

L'article 92 de la loi de finances pour 2024, publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023, prévoyait la possibilité de relever l'accise sur l'électricité (ex TICFE, Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité), en cas de stabilisation des prix de gros de l'électricité et tant que cette majoration n'entraîne pas une augmentation du TRV Bleu au-delà de 10 % TTC.

L'arrêté du 25 janvier 2024 (publié au Journal officiel le 31 janvier 2024) a établi à 21 €/MWh HTVA le montant de l'accise sur l'électricité applicable au 1^{er} février 2024 (vs 1 €/MWh HTVA jusqu'au 31 janvier 2024).

En application du Code de l'énergie et sur proposition de la CRE, les tarifs réglementés de vente ont évolué le 1^{er} février 2024 (suite à la délibération de la CRE du 18 janvier 2024 et des décisions tarifaires du 29 janvier 2024 publiées au Journal officiel le 30 janvier 2024).

En tenant compte du relèvement du niveau de l'accise à 21 €/MWh HTVA, les tarifs décidés par le gouvernement ont ainsi évolué en moyenne, et par rapport à la grille en vigueur en août 2023, de :

- > +9,5 % TTC (+ 0,18 % HT) pour le Tarif Bleu résidentiel ;
- > +5,7 % TTC (- 3,55 % HT) pour le Tarif Bleu non résidentiel.

Pour les clients résidentiels, les évolutions moyennes par option tarifaire sont les suivantes :

- Option Base : la hausse moyenne est de 8,6 % TTC par rapport au TRV du 1^{er} août 2023, soit une hausse moyenne de 66 € TTC par an ;
- Option Heures Creuses : la hausse moyenne est de 9,8 % TTC par rapport au TRV du 1^{er} août 2023, soit une hausse moyenne de 162 € TTC par an ;
- Option Tempo : la hausse moyenne est de 14 % TTC par rapport au TRV du 1^{er} août 2023, soit une hausse moyenne de 194 € TTC par an ;
- Option Effacement Jour de Pointe (EJP) : la hausse moyenne est de 10,1 % TTC par rapport au TRV du 1^{er} août 2023, soit une hausse moyenne de 153 € TTC par an.

Les taxes et contributions appliquées à la facturation

Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :

- > **CTA** : instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture ; elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux) ; le taux de CTA au 1^{er} août 2024 s'établit à 21,93 % ;
- > **Accise sur l'électricité** (anciennement TICFE ou CSPE) : cette taxe est affectée au budget général de l'État ; l'accise sur l'électricité a été fixée à 21 € par MWh HTVA pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025 ;
- > **TVA** : la taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture :
 - le taux réduit de 5,5 % s'applique sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
 - le taux normal de 20 % s'applique sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie et accise sur l'électricité).

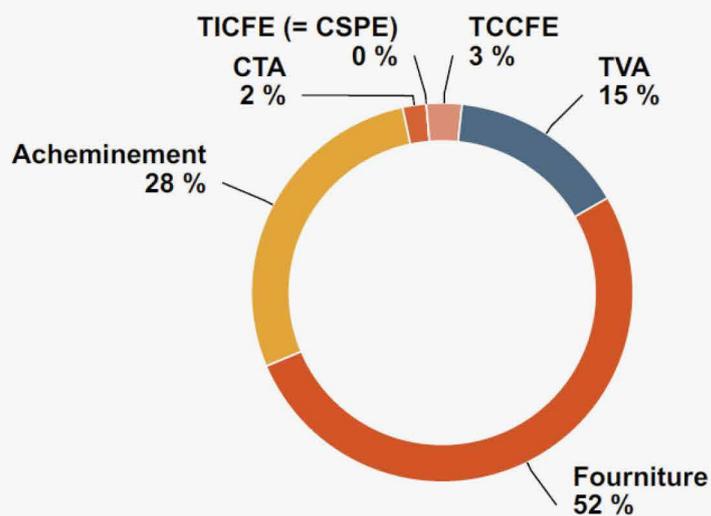


La facture moyenne annuelle estimée d'un client Tarif Bleu résidentiel en France consommant 4,6 MWh* par an est de 1 308 € TTC sur la base des TRV de l'année 2024. Les taxes représentent au total et en moyenne 24 % de la facture TTC.

- TRV du 1^{er} février 2024
- TURPE et CTA du 1^{er} août 2023
- TVA du 1^{er} janvier 2024, accise sur l'électricité (ex TICFE) du 1^{er} février 2024

* Source : opendata CRE S1-2024 (base de données TRV à fin 2022)

Facture moyenne TTC au Tarif Bleu résidentiel





E. Les engagements d'ÉS Énergies Strasbourg pour ses clients

I. La relation avec les clients

ÉS Énergies Strasbourg a pris des engagements dédiés à la relation avec ses clients et propose ainsi des réponses simples et claires aux attentes de ses clients particuliers.

Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration constante du service proposé par ÉS Énergies Strasbourg à ses clients, pour une relation personnalisée et une meilleure maîtrise des consommations.

Les attentes et les comportements des clients évoluent, liés à l'utilisation massive des smartphones et d'internet de façon générale.

Pour répondre à cette tendance sociétale, ÉS Énergies Strasbourg propose aujourd'hui un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre ÉS Énergies Strasbourg à tout moment, par internet ou en utilisant leur téléphone mobile.

Les différents canaux sont conçus pour offrir des parcours client permettant d'évoluer d'un canal à l'autre avec la plus grande fluidité.

Grâce à la mise en place de ces canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité ;
- suivre quotidiennement (pour les clients disposant d'un compteur communicant et ayant donné leur consentement) ou mensuellement leurs consommations d'électricité en kWh et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs ;

- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;
- souscrire et/ou résilier leur contrat ;
- télécharger leurs factures.

En plus de ces canaux digitaux, ÉS Énergies Strasbourg continue à être proche de ses clients via les canaux habituels :

- Téléphone : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (15h30 le vendredi) pour un contact direct avec un conseiller pour les clients particuliers et de 8h30 à 18h pour les clients professionnels.
- Accueil physique sur rendez-vous : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (15h30 le vendredi) dans les agences de Strasbourg, Haguenau et Molsheim (les agences de Haguenau et Molsheim sont fermées les jeudis).
- Courrier.

Des bornes de paiement sont également disponibles à l'agence de Strasbourg et dans la galerie marchande Auchan HautePierre.

Les clients Entreprises et Collectivités bénéficient d'interlocuteurs dédiés pour la souscription de leurs contrats et pour la gestion / facturation.

II. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation

Le conseil tarifaire consiste à aider le client dans la gestion de son contrat sur la base de sa consommation réelle ou d'une estimation de consommation à la mise en service.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'une puissance adaptée, cet accompagnement permet également, pour les clients mensualisés, de proposer d'ajuster les mensualités afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

III. La facturation

Les modalités de facturation

ÉS Énergies Strasbourg propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

Pour les clients particuliers, différents services sont proposés aux clients :

> La mensualisation

La consommation annuelle est estimée avec le client à l'emménagement à partir d'un conseil tarifaire ou bien sur la base de ses consommations de l'année précédente. Le montant estimé de la facture annuelle d'électricité est divisé en 10 mensualités égales. Le client connaît à l'avance le montant de ses règlements mensuels grâce à l'échéancier mis en place.

Chaque mois, le client est prélevé de la même somme, à une date fixe qu'il peut choisir librement grâce au « Choix de la date de prélèvement », un service gratuit. À l'issue des 10 mois, le compteur est relevé : Si le total TTC à payer est positif, il sera prélevé en une mensualité le 11^{ème} mois. Si le total TTC à payer s'avère important, il sera réparti en 2 mensualités, le 11^{ème} et le 12^{ème} mois. S'il y a un trop perçu, ÉS Énergies Strasbourg rembourse la somme le 11^{ème} mois.

Pour bénéficier de la mensualisation, le client peut la mettre en place directement depuis son Espace client 24h/24 et 7j/7 de manière autonome ou bien peut contacter son conseiller par téléphone.

> La facturation électronique

La facture électronique est un service sûr, gratuit et écologique, qui permet au client de consulter sa facture en ligne depuis son Espace client, 24h/24 et 7j/7. Elle a valeur d'un document original.

Les factures sont automatiquement conservées pendant 5 ans (durée de conservation légale) dans l'Espace client.

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit une notification par courriel et peut la consulter sur son Espace client. Le client peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'ÉS Énergies Strasbourg en cas d'interrogation ou de difficulté.

> Le bilan annuel de consommations

ÉS Énergies Strasbourg met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses consommations et de ses dépenses.

Pour les clients non résidentiels, le bilan synthétise puis détaille, par site desservi du client, les consommations et les montants facturés sur l'année antérieure.

Le bilan est téléchargeable et archivé sur l'Espace client.

IV. La satisfaction des clients

ÉS Énergies Strasbourg suit chaque année la satisfaction de ses clients : particuliers, professionnels, entreprises et collectivités en réalisant des enquêtes de satisfaction.

Ces enquêtes réalisées par téléphone par un institut de sondage indépendant permettent de mieux comprendre les attentes de ses clients, de mesurer la pertinence des services, d'améliorer la qualité de ses prestations.

Concernant les collectivités, ces enquêtes portent notamment sur la qualité des contacts lors des douze derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, ainsi que la satisfaction globale.

L'enquête, effectuée par téléphone entre le 21 novembre 2024 et le 9 janvier 2025 auprès de 146 collectivités a fait ressortir un taux de satisfaction de **8,2/10** avec une image positive pour 98 % des sondés et une mention particulière pour le sens du professionnalisme, la proximité et l'engagement envers ses clients et dans la transition énergétique.

F. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'ÉS Énergies Strasbourg

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'ÉS Énergies Strasbourg, qui conduit, depuis de nombreuses années, une politique dédiée à ses clients en situation de précarité. Dans l'environnement socio-économique actuel, ÉS Énergies Strasbourg a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité doit s'accompagner d'un engagement social. C'est pour cette raison que, au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, ÉS Énergies Strasbourg s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

ÉS Énergies Strasbourg garantit ainsi l'encaissement rapide du chèque énergie, une protection hivernale jusqu'au 31 mars de tous les clients particuliers, une information des services sociaux communaux par mail sur les clients d'ÉS Énergies Strasbourg en difficulté, mais aussi un investissement volontaire sur les territoires.

Cette démarche accompagne l'action des acteurs sociaux et comprend les 3 volets suivants :

1. L'accompagnement pour lutter contre la précarité énergétique d'ÉS Énergies Strasbourg mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le milieu associatif.
2. L'aide au paiement des factures, qui passe notamment par le cofinancement par ÉS Énergies Strasbourg de l'aide apportée par les collectivités territoriales au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), ainsi que la proposition de facilités de paiement aux clients qui le nécessitent.
3. La prévention et l'accompagnement autour des économies d'énergie, et avec de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie.

I. L'accompagnement contre la précarité énergétique

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est aisé de mettre en place des solutions adaptées. Le réseau des conseillers clients d'ÉS Énergies Strasbourg joue un rôle important en tant que premier maillon dans l'identification des foyers en difficulté. En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et orientent les clients, si besoin, vers les services sociaux.

1. La protection renforcée des clients en situation de précarité

La réglementation en vigueur interdit la suspension de la fourniture pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite pour les clients bénéficiaires du chèque énergie.

ÉS Énergies Strasbourg a pris l'initiative d'élargir cette disposition aux clients ayant bénéficié de toute aide sociale, qu'elle relève du FSL ou d'une structure d'aide sociale, dans les 18 derniers mois pour régler une facture auprès d'ÉS Énergies Strasbourg.

2. Des conseillers spécialisés pour une relation personnalisée

Ces conseillers ont pour mission d'accompagner les clients en difficulté dans le règlement de leurs factures. Ces derniers peuvent les solliciter, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur la ligne téléphonique dédiée, 03 88 18 75 00, dont le numéro est communiqué sur l'ensemble des courriers de relance adressés suite à des retards de règlement ainsi que sur les courriers de confirmation d'échéanciers de règlement.

3. Des actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par ÉS Énergies Strasbourg

Afin d'optimiser le traitement des demandes, le contact par mail sur une boîte réservée aux travailleurs sociaux est le canal privilégié afin d'échanger sur les situations de clients en difficulté de paiement. L'objectif est de trouver ensemble des réponses adaptées à chaque situation dans le cadre d'un accompagnement social plus global.

En complément, une ligne téléphonique également réservée aux acteurs sociaux est disponible les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, pour le traitement des situations clients concernés par des interventions pour impayés (limitation ou interruption de fourniture), en cours ou déjà réalisées.

En outre, sont organisés des moments d'échanges, d'informations et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique auprès des acteurs sociaux des Espaces Solidarité, des Centres Communaux d'Action Sociale, des Caisses d'Allocations Familiales, des Epiceries Sociales et autres structures associatives, afin qu'ils puissent ensuite en être le relais auprès des publics qu'ils accompagnent.

ÉS Énergies Strasbourg déploiera prochainement un kit d'information à destination de ses partenaires pour leur permettre d'être toujours plus informés et efficaces sur la question de la précarité énergétique notamment au travers de conseils sur la maîtrise de la consommation et la gestion du budget énergie.

Enfin, depuis plusieurs années, l'engagement d'ÉS Énergies Strasbourg se traduit également par un soutien financier au travers de dons auprès d'associations.

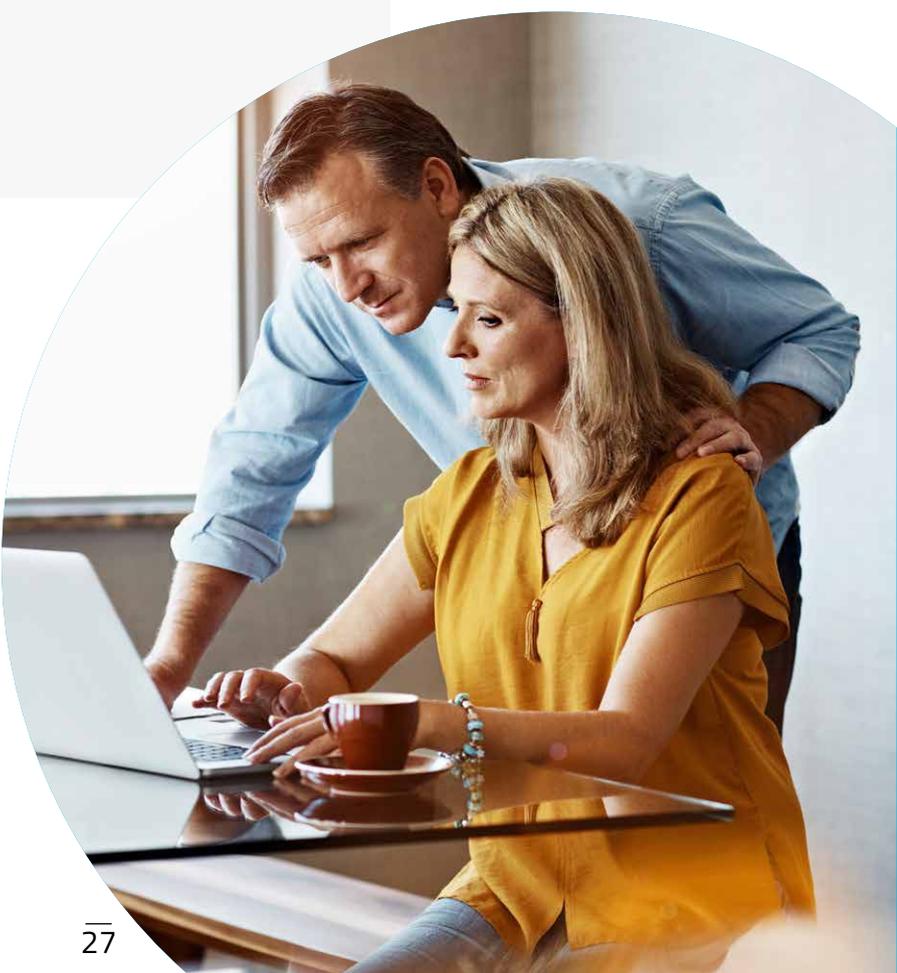
Un correspondant solidarité-précarité est joignable par mail (correspondantsolidarite@es.fr) en complément des interactions entre ÉS Énergies Strasbourg et les acteurs sociaux pour évoquer des sujets plus globaux (information, coordination, actions communes, ...).

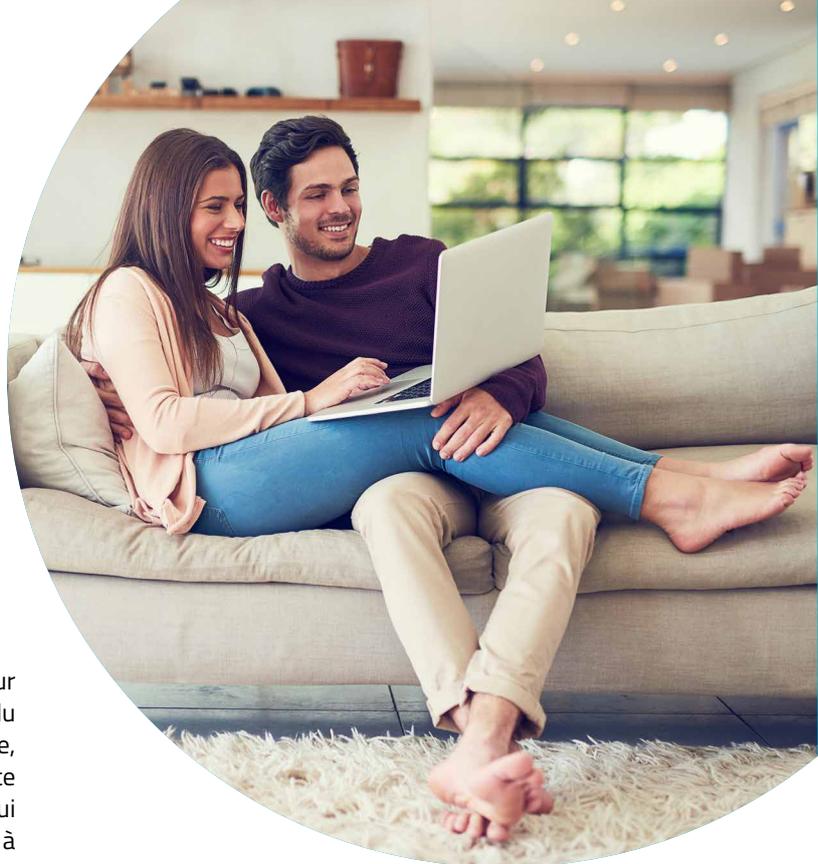
II. L'aide au paiement des factures d'énergie

ÉS Énergies Strasbourg prend en compte le chèque énergie sur l'ensemble du territoire en concourant activement depuis 2018 à faire connaître ce dispositif, en soutien des pouvoirs publics.

ÉS Énergies Strasbourg est également un contributeur majeur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL est éligible à une compensation, désormais partielle, via la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

L'ensemble des aides existantes peut être consulté sur le site Internet d'ÉS, es.fr, dans le but d'informer au mieux le plus grand nombre.





1. Le chèque énergie

ÉS Énergies Strasbourg a poursuivi en 2024 ses efforts pour accroître l'appropriation du chèque énergie sur l'ensemble du territoire, en favorisant l'enregistrement du chèque en ligne, en réduisant les délais de traitement pour la prise en compte sur le compte client, et en encourageant la pré-affectation qui permet à un bénéficiaire du chèque énergie de ne plus avoir à faire de démarches les années suivantes tant qu'il a un contrat de fourniture chez ÉS. Les informations sont automatiquement transmises par l'organisme ASP qui gère les chèques énergie pour le compte des pouvoirs publics.

ÉS Energies Strasbourg a déployé des actions en propre, en complément de l'action des pouvoirs publics :

- la confirmation par mail de l'encaissement effectif sur le compte client et dont le montant s'imputera automatiquement sur les prochaines factures ou mensualités,
- la mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique pour répondre à toutes les questions des bénéficiaires au moyen d'une ligne téléphonique dédiée,
- une information pédagogique à destination des bénéficiaires : site internet es.fr, film tutoriel, brochure,
- la formation des conseillers clients et l'adaptation des systèmes d'information pour répondre au mieux aux sollicitations des clients.

Comme les années passées, ÉS Énergies Strasbourg a participé activement au suivi du dispositif avec les pouvoirs publics en vue de son amélioration.

55 088 chèques énergies valides ayant servi à régler des factures d'électricité ou de gaz ont été enregistrés au niveau d'ÉS Énergies Strasbourg en 2024.

2. Le fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

Les FSL traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment contribuer à financer :

- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone ;
- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement).

Les FSL sont généralement gérés par les départements. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence d'attribution des aides au titre du FSL peut être exercée par les métropoles à l'intérieur de leur périmètre, par transfert en lieu et place du département ou par délégation au nom et pour le compte du département. Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les attribuent. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution.

A noter qu'ÉS Énergies Strasbourg n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

En ce qui concerne la présente concession, ÉS Énergies Strasbourg contribue au FSL géré par la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi qu'à celui de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de conventions fixant les modalités de fonctionnement entre les parties ainsi que les contributions financières.

ÉS Énergies Strasbourg participe aux comités des 2 FSL pour rester à l'écoute de l'évolution du contexte.

III. La prévention autour des économies d'énergie

Conscient que la lutte contre la précarité énergétique passe aussi par la prévention, ÉS Énergies Strasbourg conduit des actions afin de sensibiliser ses clients et ses partenaires sociaux et associatifs à une meilleure maîtrise des consommations d'électricité et de gaz.

ÉS Énergies Strasbourg a prévu le déploiement d'un kit d'animation autour des économies d'énergie à destination de ses partenaires.

D'autre part, en tant qu'acteur du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), ÉS Énergies Strasbourg a continué à apporter en 2024 un appui au financement de travaux de rénovation énergétique (systèmes de chauffage et isolation)

Le dispositif évoluera en 2025 pour les clients particuliers d'ÉS qui veulent en savoir davantage sur les aides et financements disponibles : ils pourront bénéficier d'un rendez-vous téléphonique pour disposer de conseils personnalisés par des experts ÉS en matière d'économie d'énergie ([es.fr](https://www.es.fr)).



G. Perspectives et enjeux pour 2025

ÉS Énergies Strasbourg accentuera encore en 2025, son engagement auprès de ses clients pour maintenir un haut niveau de satisfaction et une expérience client réussie.

ÉS Énergies Strasbourg poursuivra ses actions de pédagogie et de conseils auprès de ses clients pour les aider à choisir la meilleure option tarifaire. Elle enrichira son offre de services avec des rendez-vous téléphoniques gratuits possibles avec des conseillers spécialisés en économies d'énergie pour accompagner les clients particuliers dans leurs actions de sobriété énergétique et dans leurs travaux d'efficacité énergétique.

6. LES CHIFFRES CLÉS DE VOTRE CONCESSION

A. LA PARTIE FOURNITURE DES TRV

Tarifs réglementés de vente

| | |
|----------------|----------------|
| Nombre | 1 055 |
| Énergie livrée | 5 712 059 kWh |
| Recette TRV | 1 189 671,00 € |

Le nombre de points de service est égal selon les tarifs soit aux points de service pour lesquels une facture a été émise au mois de décembre 2024, soit aux points de service ayant fait l'objet d'au moins une facturation au cours de l'année 2024.

Les quantités d'énergie livrées sont égales aux quantités facturées pendant l'année 2024. A cette quantité s'ajoute l'estimation de la quantité d'énergie dite "en compteur" qui représente l'énergie livrée physique non relevée et non facturée au cours de l'année. Les quantités d'énergie en compteur peuvent être négatives ou positives selon les cas. L'énergie en compteur concerne principalement les points de service alimentés en basse tension < 36kVA soit majoritairement les points de service associés à un usage non professionnel.

Les recettes des tarifs réglementés "TRV", dit "bleu" (basse tension <36kVA), "Jaune" (basse tension > 36kVA) et "vert" (Haute tension) comprennent la part fourniture de l'énergie et la part acheminement de l'énergie.

Chèques énergie de la concession :

Nombre de chèques énergie traités dans la commune : 43

B. LA PARTIE DISTRIBUTION

En application de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, Strasbourg Électricité Réseaux en sa qualité de concessionnaire, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux.

I. LA COMPOSITION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

| Détail du réseau | |
|--------------------------------------|---------------|
| Nombre de postes | 22 |
| Longueur de réseau basse tension | 31 868 mètres |
| Dont réseau basse tension aérien | 14 106 mètres |
| Dont réseau basse tension souterrain | 17 762 mètres |
| Longueur de réseau haute tension | 4 769 mètres |
| Dont réseau haute tension souterrain | 4 769 mètres |

II. LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU

| Qualité d'alimentation | |
|--------------------------------|--------|
| Taux de clients mal desservis* | 0,88 % |

* selon le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité

| Nombre de clients coupés par incident | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Date incident | Nombre de clients impactés |
| 03/05/2024 | 1238 |
| 29/07/2024 | 621 |
| 02/05/2024 | 619 |
| 14/07/2024 | 508 |

| Tableau avec les données de production | |
|--|------------|
| Clients en injection | 47 |
| Clients en injection PV | 47 |
| Clients en injection Autres | 0 |
| Installations de production raccordées au réseau | 732.56 kVA |

III. LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX RÉALISÉS

Montant des travaux réalisés par Strasbourg Électricité Réseaux dans votre commune : 379 512,56 €

| Travaux significatifs | |
|---|--------------|
| Travaux | Montant |
| MOMMENHEIM - RUE DE LONDRES - RACCORDEMENT HTA - POSTE CLIENT - HUAWEI MACHINE STRASBOURG | 272 142,92 € |
| MOMMENHEIM AC3M HS 301006 ARM RD MOULIN), située au RUE DU MOULIN, | 56 822,15 € |
| MOMMENHEIM 11 RUE DE LONDRES NOUVEAU RACCORDEMENT - SC PPLJ | 12 228,81 € |
| MOMMENHEIM 6 RUE DES VERGERS NOUVEAU RACCORDEMENT - GROUPE SCOLAIRE À MOMMENHEIM | 11 694,69 € |
| MOMMENHEIM 3 RUE DE LA REPUBLIQUE NOUVEAU RACCORDEMENT - SCI GABNES | 10 870,35 € |
| MOMMENHEIM 29A ROUTE DE HAGUENAU CONRATH FRANCIS BAS RHIN MOTOCULTURE MODIFICATION D UN RACCORDEMENT EXISTANT - INDIVIDUEL - BAS RHIN MOTOCULTURE | 4 306,18 € |
| MOMMENHEIM RUE DES PRES NOUVEAU RACCORDEMENT - INDIVIDUEL - CONSTRUCTION D UN BASSIN DE POLLUTION | 4 140,85 € |
| MOMMENHEIM RUE DE LA TUILERIE NOUVEAU RACCORDEMENT - VIABILISATION BI-FAMILLE B1 - INDIVIDUEL - CAZORLA / BRUNET | 1 889,54 € |
| MOMMENHEIM 48 ROUTE DE BRUMATH NOUVEAU RACCORDEMENT - SOUTERRAIN + AJOUT D UN POINT DE LIVRAISON SUPPLEMENTAIRE - INDIVIDUEL - JUNG JOSIANE | 1 817,91 € |
| MOMMENHEIM 41 ROUTE DE BRUMATH MODIFICATION D UN RACCORDEMENT EXISTANT - RÉNOVATION 14/100 - INDIVIDUEL - SCI IRIS - BURG JEAN-LUC | 1 434,16 € |

IV. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

a. VALEUR DES OUVRAGES CONCEDES AU 31/12/2024

| Indicateurs | |
|---|----------------|
| Valeur brute comptable | 3 009 296,76 € |
| Amortissements cumulés | 1 274 235,60 € |
| Provisions constituées pour le renouvellement | 481 210,07 € |
| Valeur nette comptable | 1 735 061,16 € |

b. VALEUR DES TAXES, REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS PERCUES EN 2024

| Indicateurs | |
|---------------------------------------|----------|
| Contribution foncière des entreprises | 528,00 € |
| Taxe foncière | 384,00 € |
| Redevance R1 payée | 262,68 € |

Rem : Depuis le 1er janvier 2024, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.

c. DONNEES GENERALES DISTRIBUTEUR

| CLIENTS SOUTIRAGE BT INF 36 kVA | |
|---------------------------------|---------------|
| Nombre | 1 379 |
| Énergie livrée | 6 996 278 kWh |
| Recette Turpe | 459 175,00 € |
| CLIENTS SOUTIRAGE BT SUP 36 kVA | |
| Nombre | 19 |
| Énergie livrée | 2 007 551 kWh |
| Recette Turpe | 102 342,00 € |
| CLIENTS SOUTIRAGE HTA | |
| Nombre | 8 |
| Énergie livrée | 7 633 549 kWh |
| Recette Turpe | 165 024,00 € |

Le nombre de points de service est égal selon les tarifs soit aux points de service pour lesquels une facture a été émise au mois de décembre 2024, soit aux points de service ayant fait l'objet d'au moins une facturation d'acheminement ou d'énergie au cours de l'année 2024.

Les quantités d'énergie livrées sont égales aux quantités facturées pendant l'année 2024. A cette quantité s'ajoute l'estimation de la quantité d'énergie dite "en compteur" qui représente l'énergie livrée physique non relevée et non facturée au cours de l'année. Les quantités d'énergie en compteur peuvent être négatives ou positives selon les cas. L'énergie en compteur concerne principalement les points de service alimentés en basse tension < 36kVA, soit majoritairement les points de service associés à un usage non professionnel.

Les recettes correspondent aux recettes d'acheminement comptabilisées pour les différents points de livraison de la commune.

Elles sont égales aux recettes facturées auxquelles s'ajoute la valorisation de l'énergie en compteur. Elles correspondent à la part acheminement pour les différents points de service.



C. INDICATEURS FINANCIERS DE LA CONCESSION

Hypothèses et méthodes de calcul :

Les recettes correspondent aux recettes comptabilisées pour les points de livraison rattachés au code Insee de la commune. Les recettes comptabilisées sont égales aux recettes facturées auxquelles s'ajoutent la valorisation de l'énergie en compteur.

Les recettes des tarifs réglementés "TRV", dit "Bleu", "Jaune" et "Vert" comprennent la part fourniture de l'énergie et la part acheminement de l'énergie.

Les recettes des tarifs autres que TRV sont celles relatives uniquement à l'acheminement de l'énergie car seule cette composante est réglementée. Les tarifs appliqués pour l'année considérée sont ceux prévus au Turpe (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité).

Les recettes d'acheminement et les recettes aux tarifs réglementés de ventes pour l'ensemble des communes desservies correspondent aux états financiers statutaires des sociétés Strasbourg Électricité Réseaux (*) et ÉS Énergies Strasbourg pour les points de service associés à des consommateurs finaux des domaines de tension inférieurs ou égal à 20kV.

Les "autres recettes" recouvrent les recettes comptabilisées autres que les recettes de fourniture aux tarifs réglementés TRV ou d'acheminement aux tarifs prévus par le Turpe.

Les quantités sont égales aux quantités facturées pendant l'année N considérée pour les points de service rattachés au code Insee de la commune. À cette quantité s'ajoute l'estimation de la quantité d'énergie dite "en compteur" qui représente l'énergie livrée physique non relevée et non facturée au cours de l'année N.

Les quantités d'énergie en compteur peuvent être négatives ou positives selon les cas. L'énergie en compteur concerne principalement les points de service alimentés en basse tension < 36kVA soit majoritairement les points de service associés à un usage non professionnel. La ventilation par commune de l'énergie en compteur globale au périmètre de la concession est faite au prorata des quantités d'énergie globale par commune aux tarifs réglementés de vente Bleu dit "TRV bleu" sur le total de ces mêmes tarifs au périmètre de la concession.

Le nombre de points de service est égal selon les tarifs soit aux points de service dont une facture a été émise au mois de décembre de l'année N considérée, soit aux points de services ayant au moins fait l'objet d'une facturation d'acheminement ou d'énergie au cours de l'année N considérée.

(*) les éléments financiers sont présentés « pro-forma » tension de distribution soit \leq à 20 kV que ce soit pour les recettes que pour les charges.

Les éléments financiers exceptionnels associés à la tension HTB qui ont été comptabilisés en 2022 ont également été neutralisés afin d'assurer (i) une permanence dans la méthodologie utilisée pour l'établissement des résultats présentés et (ii) une comparabilité des données de l'année 2022 par rapport aux exercices antérieurs.

*Les recettes indiquées par commune sont calculées :**Pour l'activité de distribution*

Les recettes indiquées par commune, sont calculées au prorata des quantités acheminées aux points de service rattachés à la commune sur la quantité totale acheminée au périmètre de la concession. Ces recettes recouvrent notamment :

- les prestations du catalogue de l'activité de distribution (modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite, intervention pour impayé ou manquement contractuel, vérification sur le dispositif de comptage...). Les prestations sont consultables sur le site "<http://www.strasbourg-electricite-reseaux.fr/Documentation/catalogues-des-prestations>",
- les recettes induites par les travaux de raccordements,
- les produits comptabilisés au titre de la production immobilisée en lien avec les travaux effectués sur le réseau par les personnels de Strasbourg Électricité Réseaux.

Pour l'activité de commercialisation

Les recettes indiquées par commune sont calculées au prorata des quantités commercialisées aux TRV pour les points de service rattachés à la commune sur la quantité totale commercialisée aux TRV sur la zone fourniture aux TRV par ÉS Énergies Strasbourg. Les recettes associées à la refacturation des prestations du GRD Strasbourg Électricité Réseaux sont neutralisées car elles sont déjà présentées comme recettes au titre de l'activité de distribution. Les recettes issues de la fourniture du tarif de cession à des Entreprises Locales de Distribution (ELD) de rang 2 et celles liées aux rattrapages tarifaires d'années précédentes à l'année considérée sont neutralisées également en raison de leur caractère respectivement non significatif et non récurrent.

Ces recettes recouvrent notamment :

- les produits issus de frais pour impayé,
- les produits issus de travaux effectués pour les points de services dont le contrat de fourniture est un contrat TRV,
- le produit issu des frais de gestion au titre de la collecte et reversement des taxes locales appliquées sur la fourniture d'électricité.

*Les charges indiquées par commune sont calculées :**Pour l'activité de distribution*

Les charges sont celles inscrites dans le compte de résultats de l'année considérée et pour lesquelles a été appliqué l'ajustement des charges amont au pro-forma d'une tension de distribution HTA (=20kV). Ces charges comprennent notamment :

- Les charges d'acheminement amont
- Les charges d'énergie pour les pertes de réseau
- Les charges d'exploitation (achats de prestations, charges externes)
- Les impôts (taxes foncières, contribution poste électrique IFR, taxes, contribution FPE et FACE, autres redevances en lien avec l'activité de distribution)
- Les charges de personnels et charges sociales afférentes
- Charges d'irrecouvrables ou équivalente
- Dotations nettes aux amortissements
- Dotations nettes aux provisions.

Pour l'activité de commercialisation

Ces charges sont celles inscrites dans le compte de résultats de l'année considérée au titre des TRV uniquement, elles comprennent notamment :

- Les charges d'achat de fourniture d'électricité
- Les charges d'acheminement
- Les charges d'exploitation (achats de prestations, charges externes)
- Les impôts, taxes et contributions
- Les charges de personnels et charges sociales afférentes
- Charges d'irrecouvrables
- Dotations nettes aux amortissements
- Dotations nettes aux provisions.

Ces charges sont soit ab-initio affectées aux TRV soit sont déterminées par une ventilation entre quote-part TRV et quote-part « autre que TRV » du montant total par nature des charges considérées.

Les charges d'exploitation sont celles issues des états financiers statutaires des sociétés Strasbourg Électricité Réseaux et ÉS Énergies Strasbourg. Les charges indiquées par commune sont calculées au prorata des quantités commercialisées ou distribuées comme indiqué supra pour les "autres recettes".

VOS INDICATEURS

Points de service TRV Bleu

| | |
|----------------------------|----------------|
| Nombre | 1 055 |
| Énergie livrée | 5 712 059 kWh |
| Recette TRV | 1 189 671,00 € |
| Dont recette Turpe incluse | 371 131,00 € |

Points de service Basse tension < 36 kVa

| | |
|----------------|---------------|
| Nombre | 324 |
| Énergie livrée | 1 284 219 kWh |
| Recette Turpe | 88 044,00 € |

Points de service Basse tension > 36kVa

| | |
|----------------|---------------|
| Nombre | 19 |
| Énergie livrée | 2 007 551 kWh |
| Recette Turpe | 102 342,00 € |

Points de service Haute Tension

| | |
|----------------|---------------|
| Nombre | 8 |
| Énergie livrée | 7 633 549 kWh |
| Recette Turpe | 165 024,00 € |

Recette autres (hors distribution et commercialisation énergie)

| | |
|-------------------|------------|
| Distribution | 110 274,00 |
| Commercialisation | 5 548,00 |

Charges d'exploitation

| | |
|-------------------|-----------------|
| Distribution | - 661 465,00 € |
| Commercialisation | -1 207 008,00 € |

Résultat d'exploitation

| | |
|-------------------|--------------|
| Distribution | 175 350,00 € |
| Commercialisation | -11 789,00 € |

D. VOS INTERLOCUTEURS

*Pour le groupe ÉS :
Délégué aux collectivités*

C'est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives au contrat de concession.

Stéphane WERNERT

07 86 00 40 38

*Pour Strasbourg Électricité Réseaux :
Chargé d'affaires du département Ingénierie Réseau*

Son rôle est de préparer et suivre les chantiers sur le territoire de votre commune avec le souci de la coordination avec les autres concessionnaires.

Pascal FROELIGER

03 88 20 61 85

*Pour ÉS Énergies Strasbourg :
Responsable Clientèle*

Son rôle est de vous conseiller sur vos contrats de fourniture et de vous proposer des offres de services associées.

Corinne BEHR

03 88 20 74 76

*Pour ÉS Énergies Strasbourg :
Conseillers Solidarité*

Boîte mail réservée aux travailleurs sociaux afin d'échanger sur les situations clients en difficulté de paiement.

solidarite@es.fr

Numéro de dépannage électricité - Strasbourg Électricité Réseaux

03 88 18 74 00



Credit photo : Photocheque ES, Martin Itty, Vincent Brocard, Anne Milloux

**STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX**

Strasbourg Électricité Réseaux S.A.
Capital de 9 000 000 Euros • 26, boulevard du Président Wilson
F-67932 Strasbourg Cedex 9 • RCS Strasbourg T1 823 982 954
N° d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 01 823 982 954

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



ÉS Énergies Strasbourg

ÉS Énergies Strasbourg S.A.
Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg, Cedex 9
RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K
N° d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82 501 193 171